

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 avril 2009

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Suivi du dossier RDÉ R-3677-2008.

Suivi de la cause tarifaire 2009-2010 d'Hydro-Québec Distribution.

Document de réflexion sur l'allégement réglementaire, déposé par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Conformément à la décision D-2009-016 rendue au dossier tarifaire 2009-2010 d'Hydro-Québec Distribution (R-3677-2008) et suite au document de réflexion du 1^{er} avril 2009 d'Hydro-Québec Distribution intitulé *Pistes d'allégement du processus réglementaire du dossier tarifaire* (<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivi.html#D-2009-016>), il nous fait plaisir, au nom de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et à Stratégies Énergétiques (S.É.) de déposer le document de réflexion ci-joint.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.